

VILLE DE MONTFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2018

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Ce fascicule rassemble des éléments d'informations nécessaires à la préparation budgétaire.

Introduction DOB 2018

Contexte d'Élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Le nouveau décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 précise les informations financières du rapport qui doit accompagner le Débat d'Orientations Budgétaires. S'agissant des communes, l'article D.2312.3 du CGCT apporte les précisions suivantes quant au contenu du rapport

LES INFORMATIONS FINANCIERES

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet d'un budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions financières entre la commune et l'EPT dont elle est membre.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportent une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours contracté ainsi que les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet budgétaire.

LES INFORMATIONS SUR LES EFFECTIFS

Le rapport présenté comporte au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaires, reprises indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature)
- la durée du travail dans la commune.

LA PUBLICITE ET TRANSMISSION DU RAPPORT

Le rapport est transmis par la Commune au président de l'EPT dont elle fait partie dans un délai de quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Projet de Loi de Finances 2018

Le Projet de Loi de Finances pour 2018, premier budget du quinquennat, constitue également la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022. La PLF 2018 s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7% étant attendue en 2017 et 2018 contre +0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. Pour autant, la croissance française demeure en deçà de la moyenne européenne.

De la réforme de la taxe d'habitation au soutien à l'investissement du bloc communal, en passant par l'évolution des dotations et de la péréquation, le projet de loi de finances 2018 engage une transformation profonde de l'action publique.

La taxe d'habitation sur la résidence principale

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

L'État prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixée à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF.

La DGF est également abondée de 95 millions d'euros visant à financer la moitié de la progression de la péréquation verticale (DSU, DSR et dotation de péréquation des départements). L'autre moitié sera financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros.

La première part dotée de 615 millions d'euros finance les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Elle finance aussi les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.

La deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise des dépenses signé avec le préfet.

La péréquation verticale

Une hausse de 190 millions d'euros de la péréquation verticale au sein de la DGF : 90 millions d'euros pour la DSU, 90 millions pour la DSR et 10 millions pour la dotation de péréquation des départements. Cette progression est inférieure à celles des trois années précédentes (317M€ en 2015 et 380M € en 2016)

Le Projet de loi de finances modifie certaines dispositions concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il était prévu que la somme dédiée soit portée à 2% des recettes fiscales du bloc communal pour 2018, soit, approximativement, près de 1 200 M€. La montée en puissance du dispositif, prévue pour 2018, est remise en cause : le montant total alloué à ce système de péréquation restera figé à 1% des recettes fiscales du bloc local. Par ailleurs, les garanties applicables en cas de perte d'éligibilité sont modifiées.

Contexte territorial

Montfermeil est la ville aux potentiels financier (865€/habitant) et fiscal (704€/habitant) qui compte parmi les plus faibles des 131 communes de la Métropole du Grand Paris.

Année 2016	Potentiel financier/ habitant		Potentiel fiscal /habitant	
	Classement Métropole du Grand Paris	Classement EPT Gand Paris Grand Est	Classement Métropole du Grand Paris	Classement EPT Gand Paris Grand Est
Pus faible	Clichy-sous-Bois (725€)	Clichy-sous-Bois (725€)	Clichy-sous-Bois (553€)	Clichy-sous-Bois (553€)
Montfermeil	3ème rang (865€)	2ème rang (865€)	4ème rang (704€)	3ème rang (704€)
Plus fort	Rungis (6 766€)	Vaujours (1915€)	Rungis (6 718€)	Vaujours (1844€)

Le revenu par habitant est de 11 340€ (en 2016) contre 17 051€ en moyenne sur la Métropole et 14 016 € sur le territoire Grand Paris Grand Est

Le pourcentage d'APL versées par rapport à l'ensemble des logements TH 2015 est de 73 % soit une position, parmi les plus forts taux, au 27ème rang sur la Métropole et 2ème sur le territoire Grand Paris Grand Est

Malgré ce positionnement, parmi les villes les plus pauvres de la Métropole du Grand Paris, on peut constater qu'à l'échelle du territoire Grand Paris Grand Est, la ville de Montfermeil a l'évolution la plus faible des dispositifs de péréquation (DSU, DNP, FSRIF, FPIC). En effet, entre 2015 et 2017, l'augmentation est de 7,8€ par habitant alors que la moyenne des 14 villes est de 20€.

Profil Budgétaire 2018

Pour mémoire, la création de l'EPT au 1er Janvier 2016, a généré des nouvelles recettes et dépenses.

En recettes :

- le produit de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties perçu auparavant par la CACM.
- l'attribution de compensation perçue en 2015, majoré de la Dotation de la Compensation de la Part Salaire (DCPS)

En dépenses :

Ce sont les recettes citées ci-dessus qui sont reversées à travers :

- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) socle.
- Majoré du FCCT charges transférées (PLU)

Depuis le 1^{er} mars 2017, la compétence restauration collective est rétrocédée aux villes de Clichy sous Bois et Montfermeil. Pour exercer cette compétence une convention de coopération horizontale de mise en place sera mise en place d'un service unifié permettant la gestion de la compétence par ces deux communes jusqu'à la fin de la DSP. Elle débutera le 1^{er} janvier 2018. La ville de Montfermeil sera coordinatrice de la convention et déléguée de la compétence. Pour ce faire, un budget annexe « restauration collective » sera créé.

Les recettes de fonctionnement

Elles progressent de 3,44 %.

Les recettes fiscales ont été estimées sur les bases fiscales de 2017.

La progression des recettes est essentiellement due à l'inscription de la DVP (anciennement DDU) pour la réalisation du Pôle de Loisirs Structurant Boulevard Bargue, le centre de loisirs Jules Verne et le solde de la construction de l'école maternelle C. Coulon.

Les dépenses de fonctionnement

Après plusieurs années de stabilité, les dépenses prévisionnelles augmentent de 4,80% .

Les dépenses de personnels (+ 4,51%) et de frais généraux (+11%).

Les recettes d'investissement

L'autofinancement brut est de 7,9 M€. Il couvre totalement la charge annuelle de la dette en capital de 3,7 M€.

Soit un autofinancement net de 4,3M€ contre 5,2M€ en 2017.

Les subventions et les dotations (FCTVA, taxe d'aménagement) sont à ce jour de 4,21 M€ contre 6,22 M€ au BP 2017.

Les recettes d'investissement hors emprunt totalisent 8,5M€ contre 11,4 M€ au BP 2017

Un emprunt prévisionnel d'équilibre est inscrit pour 14,4 M€ dans l'attente de notifications de subventions.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brut pourraient s'établir à 22,9M€ contre 24,7 M€ en 2017

Les résultats provisoires de l'exercice 2017

Les recettes de fonctionnement (hors produits de cession) et les dépenses de fonctionnement devraient être au niveau de 2016

Fiscalité Directe Locale

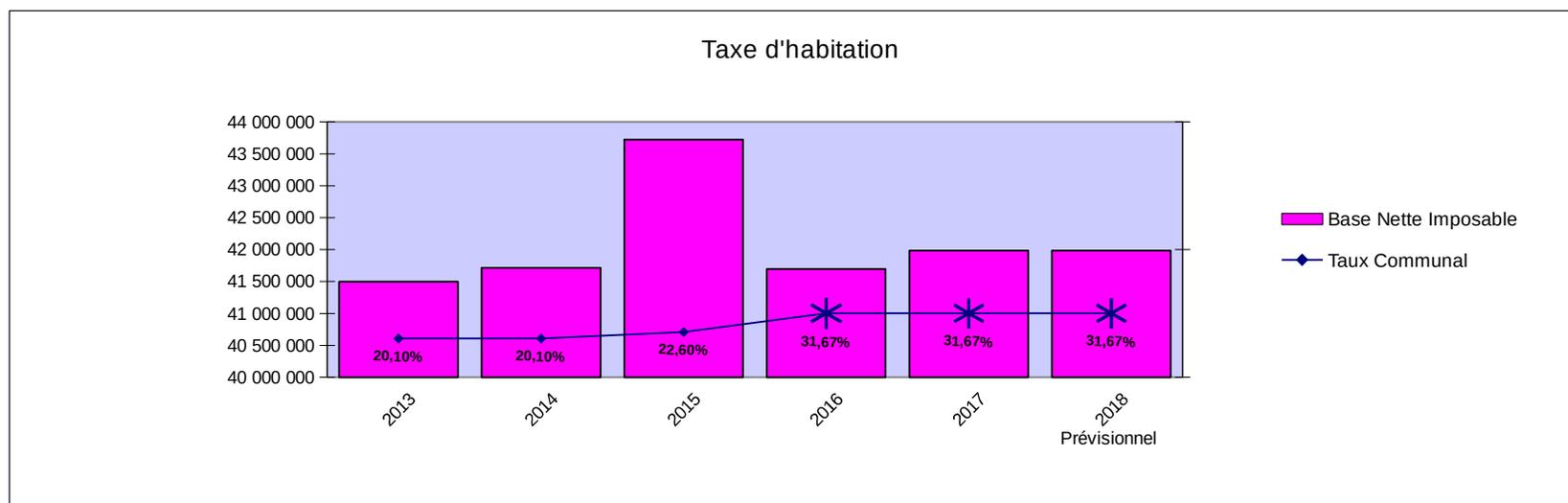
Bases Définitives, Taux et Produits Nets

Année 2016 Taux Communal

Taxe Habitation	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
Base Nette Imposable	41 495 731	41 713 337	43 722 632	41 694 600	41 985 000	41 985 000
Taux Communal	20,10%	20,10%	22,60%	31,67%	31,67%	31,67%
Produit Net €	8 340 642	8 384 381	9 881 315	13 204 680	13 296 650	13 296 650
Variation physique		0,52%	4,82%	-4,64%	0,70%	
Dont variation nominale		0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	

Moyenne Départementale	Moyenne Nationale	Moyenne EPT Grand Paris Grand Est
25,85%	24,38%	26,89%

* A partir du 1er janvier 2016, les taux de référence de la taxe d'habitation sont égal à la somme :
 d'une part le taux communal de l'année 2015 (22,60%)
 et d'autre part du taux intercommunal de l'année 2015 (9,07%)



Les bases nettes imposables de Taxe d'Habitation évoluent chaque année

La variation nominale en moyenne annuelle est votée chaque année dans la Loi de Finances.

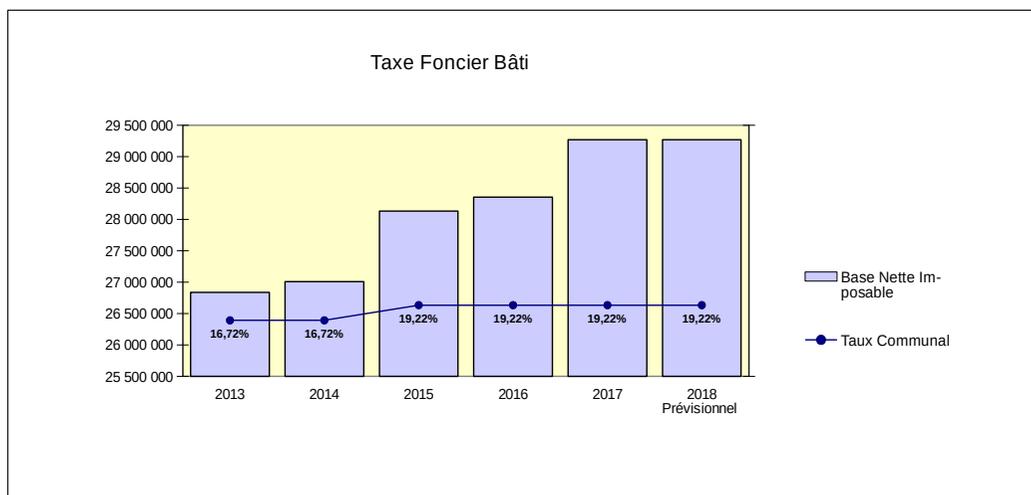
La variation des bases nettes se décompose en 2 parties :

- 1 - Actualisation des diverses réductions, exonérations, abattements
- 2 - Variation physique des bases dues à toutes les nouvelles constructions de la ville

Fiscalité Directe Locale

Bases Définitives, Taux et Produits Nets

Taxe Foncier Bâti	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018	Année 2016		
							Moyenne Départementale	Moyenne Nationale	Moyenne EPT Grand Paris Grand Est
Base Nette Imposable	26 839 515	27 011 798	28 134 189	28 355 414	29 270 000	29 270 000			
Taux Communal	16,72%	16,72%	19,22%	19,22%	19,22%	19,22%			
Produit Net €	4 487 567	4 516 373	5 407 391	5 449 911	5 625 694	5 625 694			
Variation		0,64%	4,16%	0,79%	3,23%				
Dont variation nominale		0,90%	0,90%	1,00%	0,40%				



Les bases nettes imposables de foncier bâti évoluent chaque année

La variation nominale en moyenne annuelle est votée chaque année dans la Loi de Finances.

La variation des bases nettes se décompose en 2 parties :

- 1- Actualisation des diverses réductions, exonérations, abattements
- 2- Variation physique des bases dues à toutes les nouvelles constructions de la ville

Taxe Foncier Non Bâti	2013	2014	2015	2016	Notifié 2017	Prévisionnel 2018	Année 2016		
							Taux Moyen Département	Taux Moyen National	Taux Plafond
Base Nette Imposable	232 011	230 860	231 841	237 914	238 800	238 800			
Taux Communal	23,03%	23,03%	25,89%	25,89%	27,18%	27,18%			
Produit Net €	53 432	53 167	60 024	61 596	64 906	64 906			
Variation		-0,50%	12,90%	2,62%	5,37%				

A partir du 1er janvier 2016, les taux de référence de la taxe foncière non-bâti sont égal à la somme :

- d'une part le taux communal de l'année 2015 (25,89%)
- et d'autre part du taux intercommunal de l'année 2015 (1,29%)

Fiscalité Directe Locale

Les Compensations des Exonérations Fiscales

Les Compensations Fiscales	2013	2014	2015	2016	Notifié 2017	Prévisionnel 2018
Taxe Habitation	648 962	671 886	764 551	793 337	1 029 319	1 029 319
Taxe sur le Foncier Bâti	216 547	173 557	97 782	105 055	56 652	56 652
Dotation Compensation TP	65 349	51 436	33 983	28 820	8 970	8 970
Total Compensations Fiscales	930 858 €	896 879 €	896 316 €	927 212 €	1 094 941 €	1 094 941 €
Variation		-4%	0%	3%	18%	0%

Les compensations fiscales des exonérations font partie des variables d'ajustement du Budget de l'État (application de coefficient de minoration pour rester dans l'enveloppe votée en Loi de Finances Initiale)

Reversements de Fiscalité du Groupement Intercommunal

Ancienne Taxe Professionnelle	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisionnel 2018
Attribution de Compensation	1 995 001	1 995 001	1 995 001	3 428 022	3 428 022	3 428 022
Dotation de Solidarité	0	0	0	0	0	0
Fonds de Concours	248 780	740 632	493 378			
Total Produit €	2 243 781	2 735 633	2 488 379	3 428 022	3 428 022	3 428 022

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris verse à la commune une attribution de compensation qui correspond à l'AC versée au titre de l'exercice 2015 (1 995 001€) par la CACM + la Majoration de la dotation de la compensation de la part salaires DCPS (1 433 021€).

Ce produit est partiellement reversé au territoire par le biais du FCCT

L'effort fiscal est égal au rapport entre :

Le produit théorique des impôts ménages (Bases Brutes de TH, TFB, TFNB) X Taux Communaux Respectifs de la collectivité
Potentiel Fiscal (Bases brutes de TH, TFB, TFNB X Taux Moyens Nationaux des Collectivités)

Il permet d'établir un classement, à situation comparable, de l'effort fiscal demandé aux ménages

Coefficient de pression fiscale	2014	2015	2016	2017
Montfermeil	1,157	1,155	1,164	1,222
Strate Nationale	1,191	1,196	1,190	1,196
Écarts	-0,034	-0,041	-0,026	0,026

Potentiel Fiscal et Financier par Habitant

Potentiel Fiscal 4 Taxes	2014	2015	2016	2017
Potentiel Fiscal / Habitant / Montfermeil	676 €	669 €	704 €	841 €

Pour le potentiel fiscal 4 taxes, la nouvelle fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) et la fiscalité des ménages dont celle perçue par le groupement intercommunal (déduction faite du prélèvement venant abonder le FNGIR) + l'attribution de compensation en provenance de la Métropole du Grand Paris

Potentiel Fiscal TP Agrégé Territoire/Montfermeil	2014	2015	2016	2017
Potentiel Fiscal TP / Montfermeil	71 €	65 €	66 €	136 €
Potentiel Fiscal TP / Strate	194 €	185 €	194 €	201 €
Écarts Montfermeil / Strate	-63%	-65%	-66%	-32%

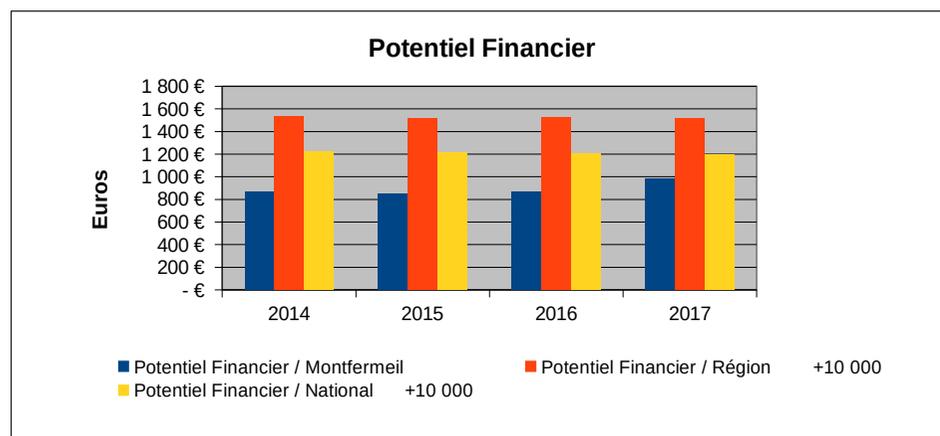
Le potentiel fiscal de TP devient les produits post-TP (Les collectivités votent un taux uniquement sur la CFE (cotisation foncière des entreprises))

Produit Post-TP / Montfermeil

Produits Post-TP / Strate

Potentiel Financier	2014	2015	2016	2017
Potentiel Financier / Montfermeil	866 €	852 €	865 €	979 €
Potentiel Financier / Région +10 000	1 534 €	1 518 €	1 522 €	1 518 €
Potentiel Financier / National +10 000	1 225 €	1 209 €	1 204 €	1 194 €

Après la réforme, le potentiel financier inclus le potentiel fiscal 4 taxes rénové et la dotation forfaitaire (1ère part de la DGF) déjà incluse auparavant



Les Dotations Externes

La Péréquation Verticale (Concours Financiers de l'État)

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Dotation Forfaitaire	5 029 282	4 861 430	4 261 354	3 611 460	3 249 806	3 249 806
Dont Principalement						
.Dotation de Base	2 731 581	2 811 735				
.Dotation de Garantie	2 247 107	2 247 107				
.Contribution de la commune au redressement des finances publiques		-243 884	-609 700	-639 926	-361 654	0

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 894 181	3 072 723	3 625 943	4 146 572	4 421 795	4 421 795
Dont						
.DSU Principale	2 636 761	2 931 805	3 100 378	3 662 202	4 175 572	
.DSU Cible	257 420	140 918	525 565	484 370	0	

Les critères d'éligibilité à la DSU sont le potentiel financier, le % de logements sociaux, le % d'APL et le revenu par habitant .

En 2012 prise en compte du potentiel financier rénové. Le coefficient d'effort fiscal n'est plus pris en compte pour les Communes déjà éligibles

En 2017 suppression de la DSU cible, soit un manque à gagner d'à peu près 0,5M€

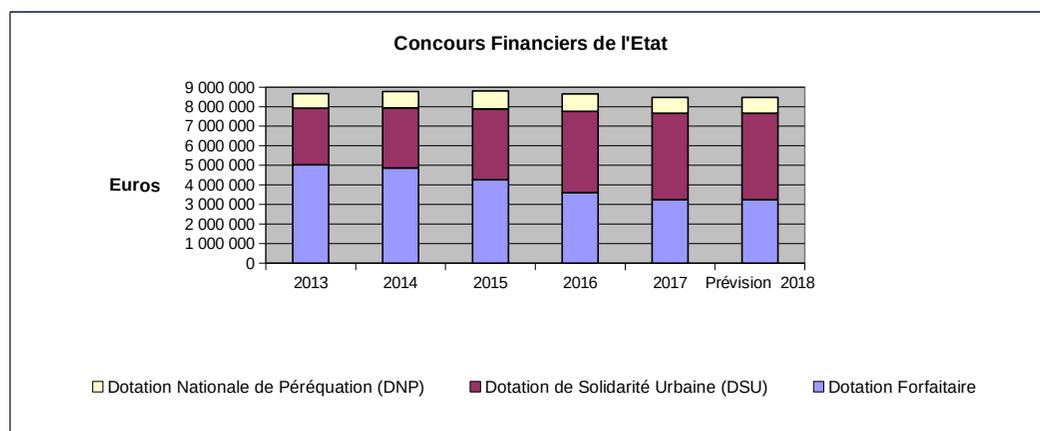
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	738 685	846 889	920 975	888 378	799 541	799 541
Dont						
.Part Principale	539 612	608 001	634 309	606 974	546 277	
.Majoration	199 073	238 888	286 666	281 404	253 264	

Les critères d'éligibilité sont le potentiel financier et l'effort fiscal pour la part principale.

Le critère de produits post-TP intervient pour la majoration.

Total Dotation Globale de Fonctionnement €	8 662 148	8 781 042	8 808 272	8 646 410	8 471 142	8 471 142
Variation Totale		1,37%	0,31%	-1,84%	-2,03%	0,00%

La variation 2017/2018 a été modifiée en conseil municipal du 23 novembre 2017



Les Dotations Externes

La Péréquation Horizontale (Concours Financiers Autres Collectivités)

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Fonds de Solidarité Région Île de France (FSRIF)	1 558 498	1 993 361	2 121 926	2 264 742	1 776 007	NC

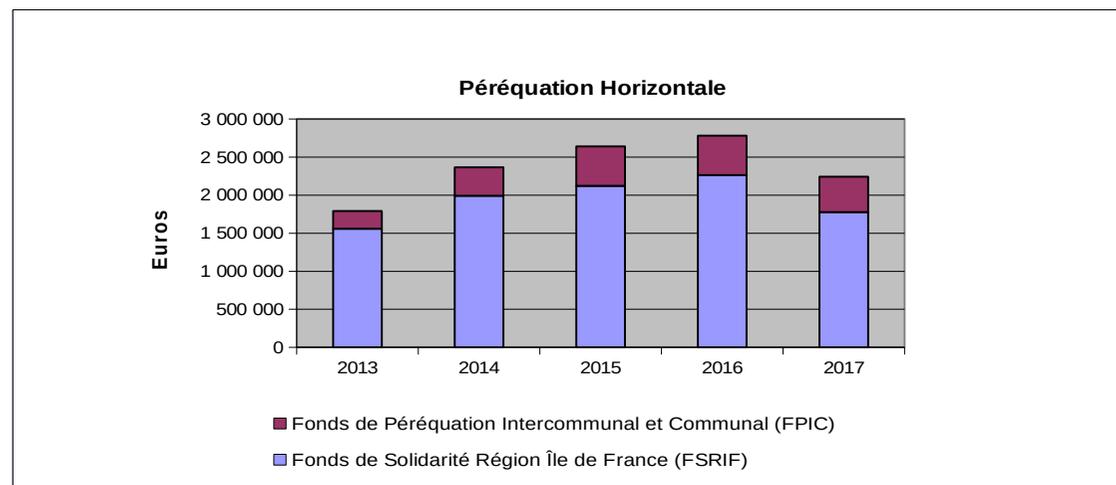
En 2017, la Commune est passé du 39ème au 69ème rang, sur 174 Communes éligibles en Île de France

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	231 970	373 217	518 268	518 268	467 914	NC

Le PFIC a été créé en 2012. Comme pour le FSRIF, les fonds proviennent d'un prélèvement sur les ressources des Collectivités à fort potentiel financier.

Les critères d'éligibilité sont le revenu par habitant, le potentiel financier agrégé (Communes+Groupement Intercommunal) et l'effort fiscal agrégé

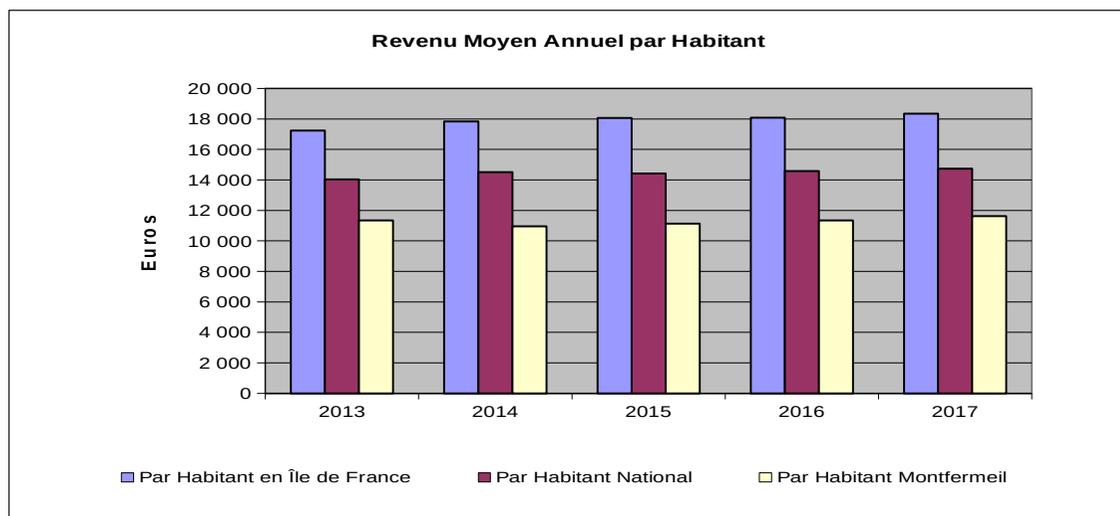
Les fonds transitent par l'Établissement Public Territorial qui ventile avec ses Communes Membres. En 2017, le fonds total communautaire s'est établi à 1 259 392€ pour les villes bénéficiaires et 1 122 211€ pour les villes contributrices.



Revenu Moyen Habitant

Revenu Moyen Annuel Communes +10 000 Habitants	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016/ 2017	Variation Cumulée 2013 / 2016
Par Habitant en Île de France	17 242	17 846	18 070	18 080	18 343	1,45%	4,86%
Par Habitant National	14 043	14 507	14 422	14 577	14 745	1,15%	3,80%
Par Habitant Montfermeil	11 339	10 960	11 126	11 339	11 623	2,50%	0,00%

Le Revenu Moyen Annuel s'obtient en divisant les revenus imposables par le nombre d'habitants de la Collectivité.
Il s'agit donc d'un ratio qui indique le revenu théoriquement disponible par habitant



Remarques

Le revenu par habitant Montfermeillois est dans la moyenne départementale.

En variation cumulée 2013/2016, le revenu par habitant Montfermeillois **n'a pas progressé.**

Le revenu moyen par habitant sur le territoire Grand Paris Grand Est est de 14 016€

Soldes Intermédiaires de Gestion

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de vérifier :

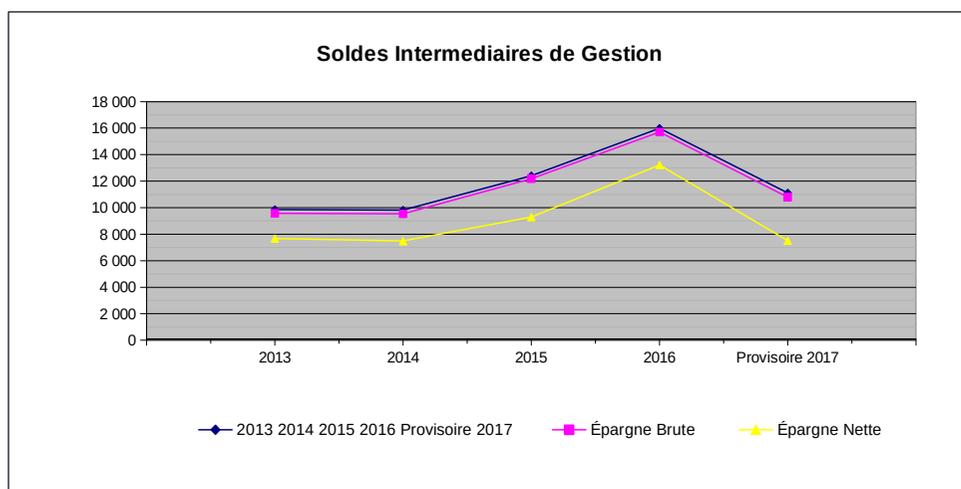
1°) Si la collectivité finance sa dette sur fonds propres en fonctionnement

2°) Si la collectivité est capable de dégager des marges de manœuvre pour autofinancer les investissements et/ou rembourser des emprunts par anticipation (Épargne Nette et Solde Épargne Nette)

Pour rappel à partir de 2016, du fait de la Métropole et des nouveaux flux financiers avec le Territoire, les recettes et les dépenses qui ne font que transiter sur les comptes de la ville affectent tous les ratios et les comparaisons

Milliers €	2013	2014	2015	2016	Provisoire 2017	Variation 2017/2016
Recettes Réelles Fonctionnement	34 991	35 552	38 366	46 306	42 309	-8,63%
Dépenses de Gestion (hors 66 -67 et 68)	25 140	25 738	25 958	30 314	31 200	2,92%
Épargne de Gestion = Solde avant couverture Annuité-dette	9 851	9 814	12 408	15 992	11 109	-30,53%
Intérêts de Dette Payés	269	282	215	284	310	9,15%
Épargne Brute = Solde après paiement des intérêts annuels	9 582	9 532	12 193	15 708	10 799	-31,25%
Remboursement Capital Dette	1 909	2 047	2 498	2 487	3 284	32,05%
Épargné Nette = Solde après couverture Annuité de Dette	7 673	7 485	9 695	13 221	7 515	-43,16%
Remboursement Anticipé Dette sur Fonds Propres Hors Refinancement			400	0		
Solde Épargne Nette	7 673	7 485	9 295	13 221	7 515	-43,16%

En 2016, 3,9M€ de cessions (écriture de cession du compte à terme pour 2,9M€)



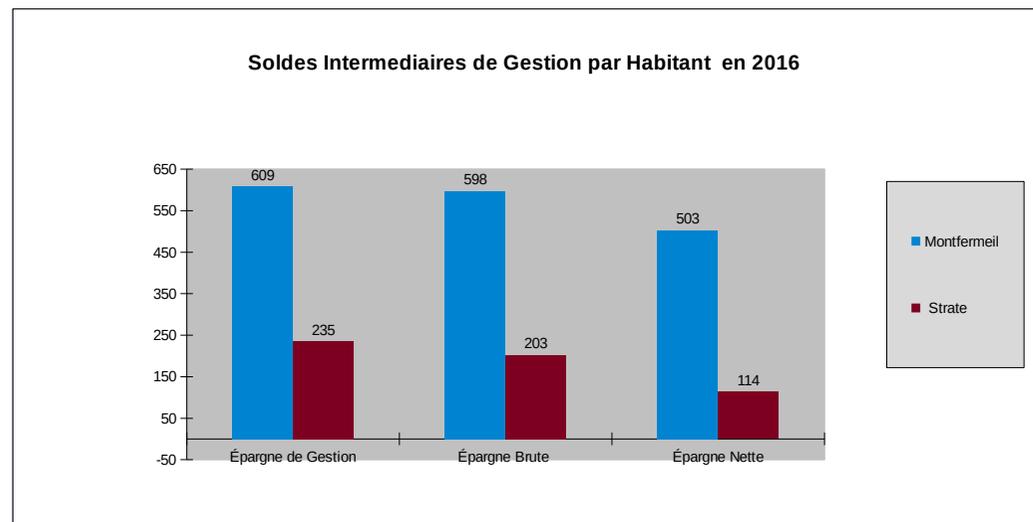
L'épargne de gestion baisse de 30,53 %, hors écriture de cession l'épargne serait stable.

Soldes Intermédiaires de Gestion par Habitant

En € / Habitant	2013	2014	2015	2016	Provisoire 2017	Moyenne Strate 2015
Recettes Réelles Fonctionnement	1 368	1 358	1 460	1 764	1 628	1552
Dépenses de Gestion	993	983	988	1 155	1 200	1317
Épargne de Gestion = Solde avant couverture Annuité Dette	375	375	472	609	428	235
Intérêts de Dette Payés	11	11	8	11	12	32
Épargne Brute = Solde après paiement des intérêts annuels	364	364	464	598	416	203
Remboursement Capital Dette	80	78	95	95	126	89
Épargne Nette = Solde après couverture Annuité de Dette	284	286	369	503	290	114
Taux d'Épargne = Épargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement	27%	27%	32%	34%	26%	13%

Moyenne strate 2015 niveau national source DDFIP

En 2017, la population INSEE s'établit à 25 920 habitants contre en 26 164 en 2016



La maîtrise des dépenses de gestion et la gestion active de la dette permettent de dégager des niveaux d'épargne par habitant Montfermeillois bien meilleurs que ceux observés en moyenne.

Structure et gestion de la dette en 2017

Évolution de l'encours

Encours au 1er janvier 2017	27 220 506,95 €
------------------------------------	------------------------

Emprunts 2017

CDC (Livret A + 0,6% sur 20 ans)	698 897,68 €
Crédit Agricole	900 000,00 €
Caisse d'Épargne	10 000 000,00 €

Remboursement 2017

Amortissement naturel	3 284 497,37 €
-----------------------	----------------

Encours au 31 décembre 2017	35 534 907,26 €
------------------------------------	------------------------

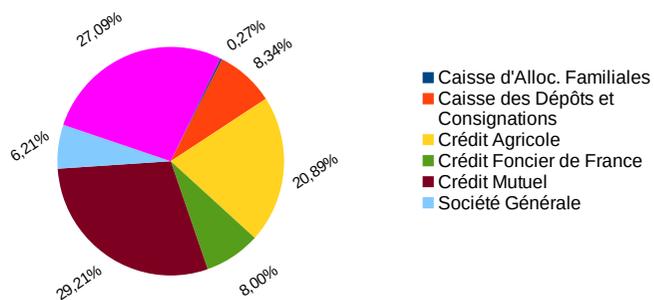
	Prévision 1er janv 2018
Encours	35,5 M€
Nombre d'emprunts	20
Encours moyen	1 432 085,57 €
Durée résiduelle	12ans 9 mois

Opérations menées au cours de l'exercice 2017

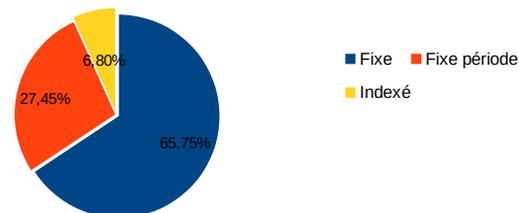
Pour faire face aux besoins de financement et profiter des conditions financières particulièrement favorables la ville a contracté cette année :

Un emprunt de 698 897,68€ signé le 18 juin 2015 auprès de la CDC (financement Vidal)
Deux emprunts à la Caisse d'Épargne et au Crédit Agricole pour un total de 13M€, dont 10,9M€ encaissés sur 2017 et le reste en 2018.

Répartition par prêteurs au 1er janvier 2018



Taux au 1er janvier 2018

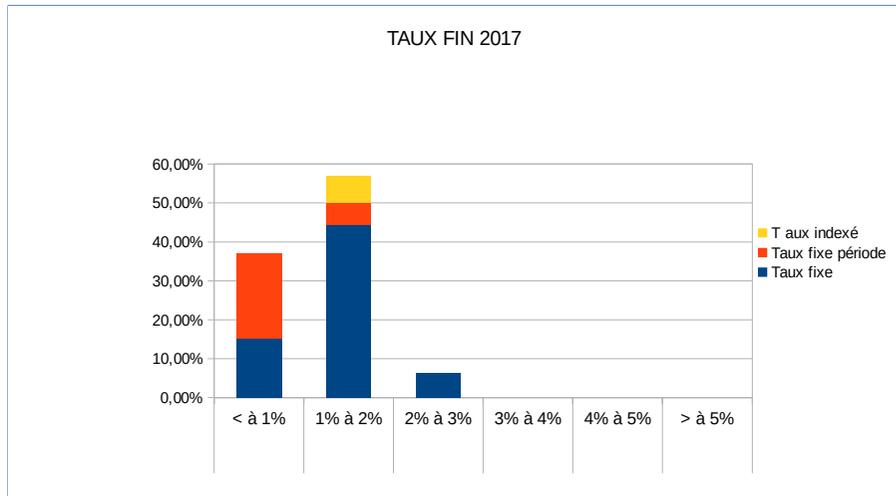
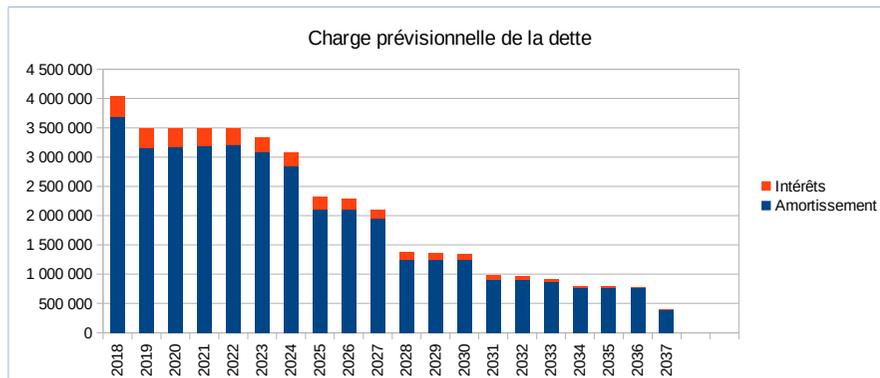


État de la dette

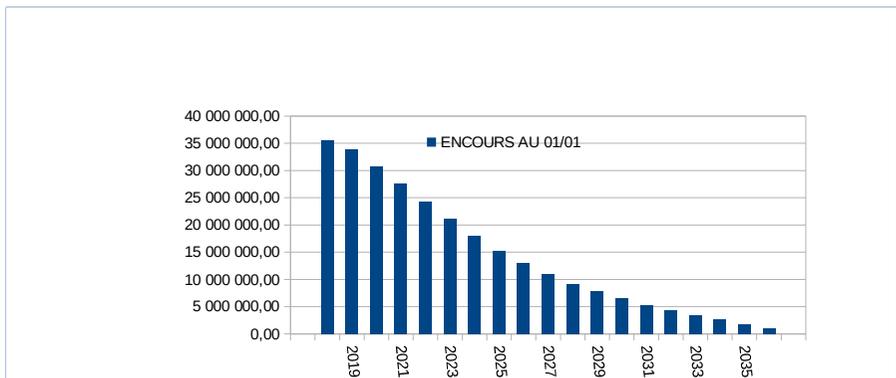


La ville de Montfermeil n'a contracté aucun emprunt structuré.

Tous les contrats sont classés en A1 (absence de risques)



37% des taux d'intérêts sont inférieurs à 1% et 57% des taux d'intérêts sont compris entre 1 et 2 %.



Charge de la Dette et Marge de Manœuvre

Les Annuités

En Milliers €	2013	2014	2015	2016	Provisoire 2017	Moyenne Strate 2015
Intérêts des Emprunts	285	282	215	284	310	
Remboursement du Capital (hors remboursement anticipé)	2 047	2 047	2 898	2 771	3 284	
Annuités	2 332	2 329	3 113	3 055	3 594	
Annuités / Recettes Réelles Fonct.	6,72%	6,55%	8,06%	5,98%	8,86%	9,32%
Marge Autofinancement Courant (Dépenses de gestion+annuités/Recettes réelles de fonctionnement)	81,93%	83,19%	75,28%	75,29%	86,08%	98,65%

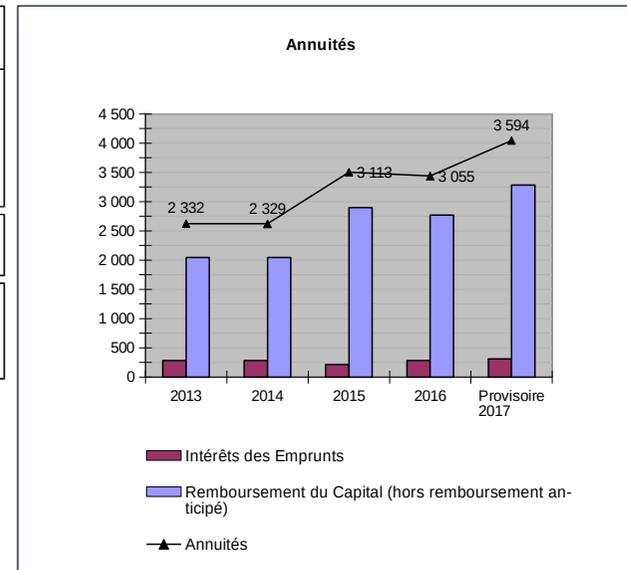
Les annuités s'entendent hors remboursements anticipés avec ou sans refinancement
La marge d'autofinancement courant = Dépenses de gestion + Annuités / Recettes Réelles de Fonctionnement

Remarques

Le Poids de la Dette (Annuité) représente 8,86% des recettes réelles de fonctionnement

La Marge d'Autofinancement Courant doit être inférieure à 100% .

La Commune a donc financé sa dette sur fonds propres mieux que la moyenne et a dégagé davantage d'épargne.



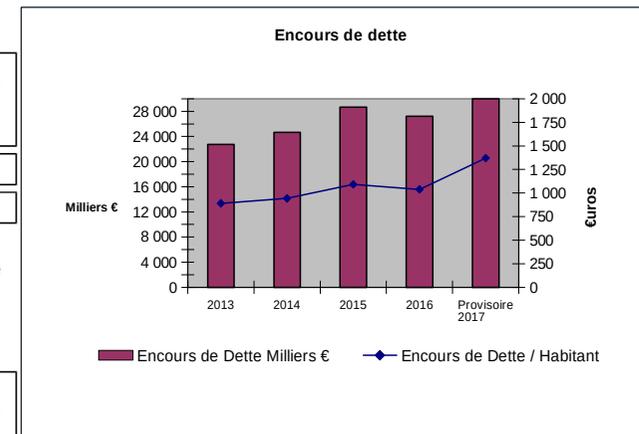
Encours de la Dette

	2013	2014	2015	2016	Provisoire 2017	Moyenne Strate 2015
Encours de Dette Milliers €	22 738	24 674	28 681	27 210	35 535	
Encours de Dette / Habitant	891	943	1 092	1 039	1 370	1 118

L'encours d'une dette doit également s'apprécier au regard des capacités de désendettement de la collectivité.

Ratios Endettement / Désendettement

	2013	2014	2015	2016	Provisoire 2017	Moyenne Strate 2015
Indice Volumétrique Endettement	0,65	0,69	0,74	0,59	0,88	0,77%
Capacité Dynamique Désendettement (=nombre d'année d'épargne nécessaire au remboursement)	2,44	3,07	2,35	2,26	3,29	7,27



La capacité dynamique de désendettement de la ville de Montfermeil est restée excellente, elle met 2,2 fois moins de temps à se désendetter que la moyenne de la strate.

Indice Volumétrique Endettement = Encours de Dette Exprimé en nombre d'années de Recettes Réelles de Fonctionnement

Capacité Dynamique de Désendettement = Encours de Dette Exprimé en nombre d'années d'épargne brute

Emprunt Prévisionnel et Réalisation pour le Financement de l'Équipement Brut

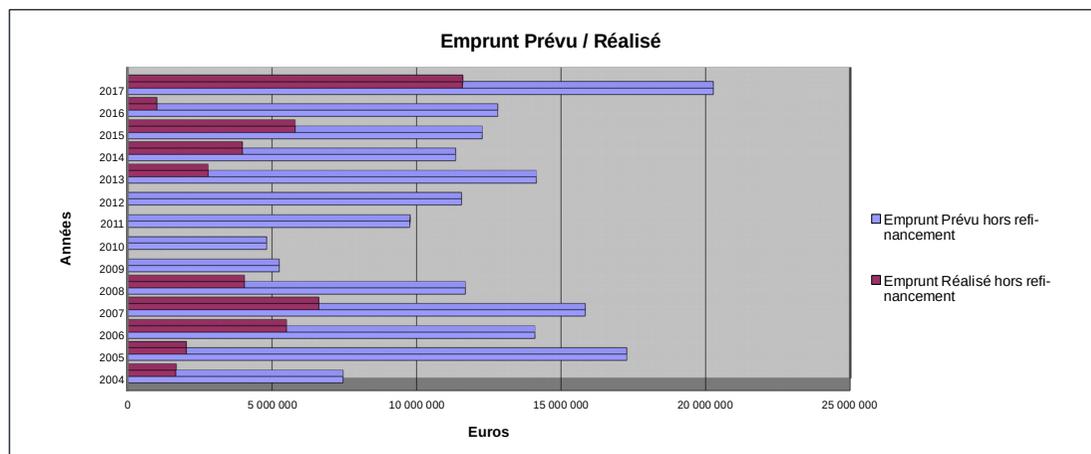
En Euro	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total Cumulé 2004 – 2017
Emprunt Prévu Équipement	7 453 063	17 274 747	14 101 311	15 843 016	11 689 658	5 252 020	4 815 000	9 777 094	11 563 187	14 151 762	11 354 019	12 272 561	12 814 871	20 264 875	168 627 184 €
Emprunt Réalisé Équipement	1 680 000	2 040 747	5 500 000	6 616 524	4 043 103	0	0	0	16 363	2 800 000	3 983 730	5 805 068	1 015 237	11 598 898	45 099 670 €
Taux Emprunt Réalisé Équipement	22,54%	11,81%	39,00%	41,76%	34,59%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%	19,79%	35,09%	47,30%	7,92%	57,24%	26,75%

Emprunt Prévu Refinancement				3 116 020	459 253				3 000 000	3 000 000	5 829 432				
Emprunt Réalisé Refinancement				1 695 000	459 253				0	0	5 829 432				

Emprunt Prévu Fin de Contrat											2 465 568				
Emprunt Réalisé Fin de Contrat											2 465 568				

Préfinancement FCTVA (sous forme de prêt à taux zéro consenti par la CDC, remboursable en 2 fois 2017 et 2018)													1 100 000		
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--

Pour Mémoire : Emprunt Prévu Équipement = BP + BS+ REPORTS



Entre 2004 et 2017 la Commune a mobilisé 26,75% des autorisations d'emprunt sur la période pour le financement de l'équipement brut

La Commune a bénéficié de subventions d'équipement non notifiées au moment des budgets et d'un autofinancement supérieur au prévisionnel

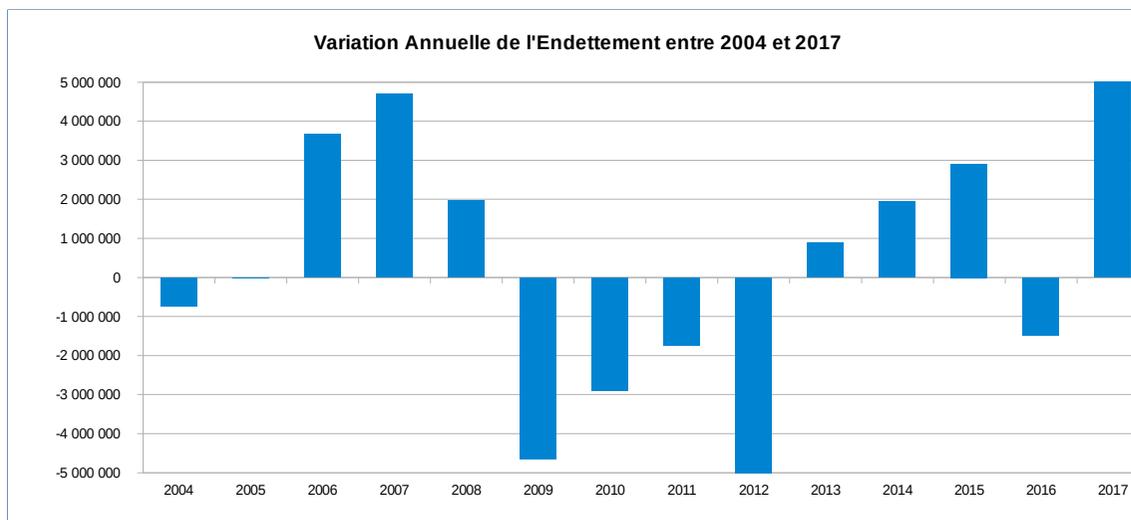
Les opérations importantes en Investissement sont lissées dans le temps

Pour apprécier le rythme d'endettement réel de la Commune, il convient de faire la différence entre les capitaux nouvellement souscrits et les capitaux remboursés des contrats existants

La variation d'endettement annuelle est détaillée page suivante

Variation Annuelle d'Endettement

En euros	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunt Réalisé Équipement	1 680 000	2 040 747	5 500 000	6 616 524	4 043 103	0	0	0	16 363	2 800 000	3 983 730	5 805 068	1 015 237	11 598 898
Emprunt Réalisé Refinancement	1 695 000	459 253							5 829 432					
Emprunt Réalisé Fin de Contrat									2 465 568					
Préfinancement FCTVA												1 100 000		
Total Emprunt Réalisé	4 500 000	2 500 000	5 500 000	6 616 524	4 043 103	0	0	0	0	2 800 000	3 983 730	5 805 068	1 015 237	11 598 898
Emprunt Remboursé en Annuité	2 126 758	2 058 917	1 836 360	1 911 900	2 080 423	2 016 026	2 888 263	1 736 252	1 375 220	1 909 236	2 047 167	2 497 952	2 486 861	3 284 497
Emprunt Remboursé par Anticipat	3 116 020	459 253				2 619 686			5 829 432			400 000		
Total Emprunt Remboursé	5 242 778	2 518 170	1 836 360	1 911 900	2 080 423	4 635 712	2 888 263	1 736 252	7 204 652	1 909 236	2 047 167	2 897 952	2 486 861	3 284 497
Variation Annuelle Endettement	-742 778	-18 170	3 663 640	4 704 624	1 962 680	-4 635 712	-2 888 263	-1 736 252	-7 204 652	890 764	1 936 563	2 907 116	-1 471 624	8 314 401
Variation Endettement Cumulée 2004-2017														5 682 337



Entre 2004 et 2017 soit 14 années pendant lesquelles de très nombreux investissements sur la ville de Montfermeil ont été réalisés pour 153 M€, la ville n'a augmenté son encours de dette que de 5,7M€ en conservant une excellente capacité de remboursement.

L'EFFORT D'EQUIPEMENT

Années	Équipement Brut Réalisé
2004	11 659 029 €
2005	10 923 066 €
2006	18 889 000 €
2007	15 833 665 €
2008	12 010 087 €
2009	4 311 025 €
2010	6 205 180 €
2011	7 666 469 €
2012	11 550 864 €
2013	6 076 574 €
2014	11 233 801 €
2015*	11 772 776 €
2016	12 277 597 €
Provisoire 2017	13 000 000 €
Total Période 2004-2016	153 409 133 €

Équipement Brut Réalisé € / Habitant	
Montfermeil	Strate
481 €	260 €
450 €	283 €
779 €	311 €
653 €	339 €
495 €	320 €
163 €	310 €
238 €	293 €
310 €	327 €
463 €	351 €
238 €	379 €
428 €	328 €
448 €	278 €
495 €	273 €
Moyenne Équipement Brut 2004-2016	
408€ / Habitant	300 € / Habitant

Taux Équipement	
Montfermeil	Strate
21,4%	20,0%
36,5%	21,4%
61,6%	22,8%
53,4%	24,5%
40,5%	22,9%
13,4%	22,2%
19,8%	20,3%
23,4%	23,6%
33,3%	25,2%
17,4%	26,6%
31,6%	22,6%
41,2%	21,3%
28,4%	18,2%
Moyenne Taux Équipement 2004-2015	
31,07%	19,30%

Équipement Brut Réalisé = Études, Acquisitions, Aménagements et Travaux

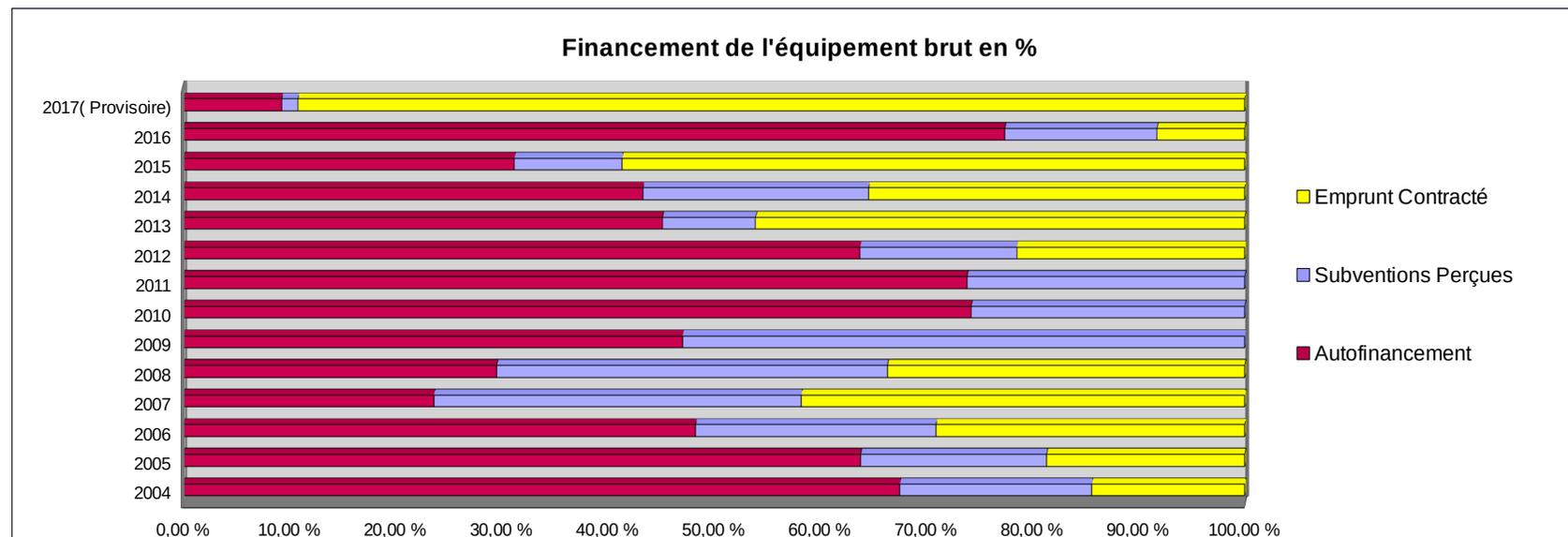
Strate Nationale 20 000/50 000 Habitants source DDFIP

*hors écritures de régularisation intervenues dans le cadre de l'avenant1 opération d'aménagement entre la commune et Deltaville soit 4 028 668€

Taux d'Équipement = Équipement brut réalisé / Recettes Réelles de Fonctionnement

Financement de l'Équipement Brut

Années	Équipement Brut Réalisé	Subventions Perçues	Emprunt Contracté	Autofinancement
2004	11 659 029 €	2 109 534 €	1 680 000 €	7 869 495 €
2005	10 923 066 €	1 916 710 €	2 040 747 €	6 965 609 €
2006	18 889 000 €	4 275 858 €	5 500 000 €	9 113 142 €
2007	15 833 665 €	5 481 371 €	6 616 524 €	3 735 770 €
2008	12 010 087 €	4 420 203 €	4 043 103 €	3 546 781 €
2009	4 311 025 €	2 284 010 €	0 €	2 027 015 €
2010	6 205 180 €	1 601 411 €	0 €	4 603 769 €
2011	7 666 469 €	2 008 496 €	0 €	5 657 973 €
2012	11 550 864 €	1 705 904 €	2 481 931 €	7 363 029 €
2013	6 076 574 €	533 525 €	2 800 000 €	2 743 049 €
2014	11 233 801 €	2 388 818 €	3 983 730 €	4 861 253 €
2015	11 772 776 €	1 197 739 €	6 905 068 €	3 669 969 €
2016	12 277 597 €	1 764 907 €	1 015 237 €	9 497 453 €
2017(Provisoire)	13 000 000 €	198 477 €	11 598 898 €	1 202 625 €
Total Période 2004-2017	153 409 133 €	31 886 963 €	48 665 238 €	72 856 932 €
Pourcentage du Total		20,8%	31,7%	47,5%



En moyenne de 2004 à 2017, l'autofinancement représente 47,5% des dépenses d'équipement brut et les subventions perçues 20,8%

La Projection Budgétaire 2018

Volume et Évolution Prévisionnels en Fonctionnement

Milliers €	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Recettes Réelles de Fonctionnement	32 442	33 578	34 672	40 007	41 384
Variation		3,50%	3,26%	15,39%	3,44%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	25 778	26 378	27 277	31 862	33 390
Variation		2,33%	3,41%	16,81%	4,80%
Autofinancement Prévisionnel	6 664	7 200	7 395	8 145	7 994

En recettes :

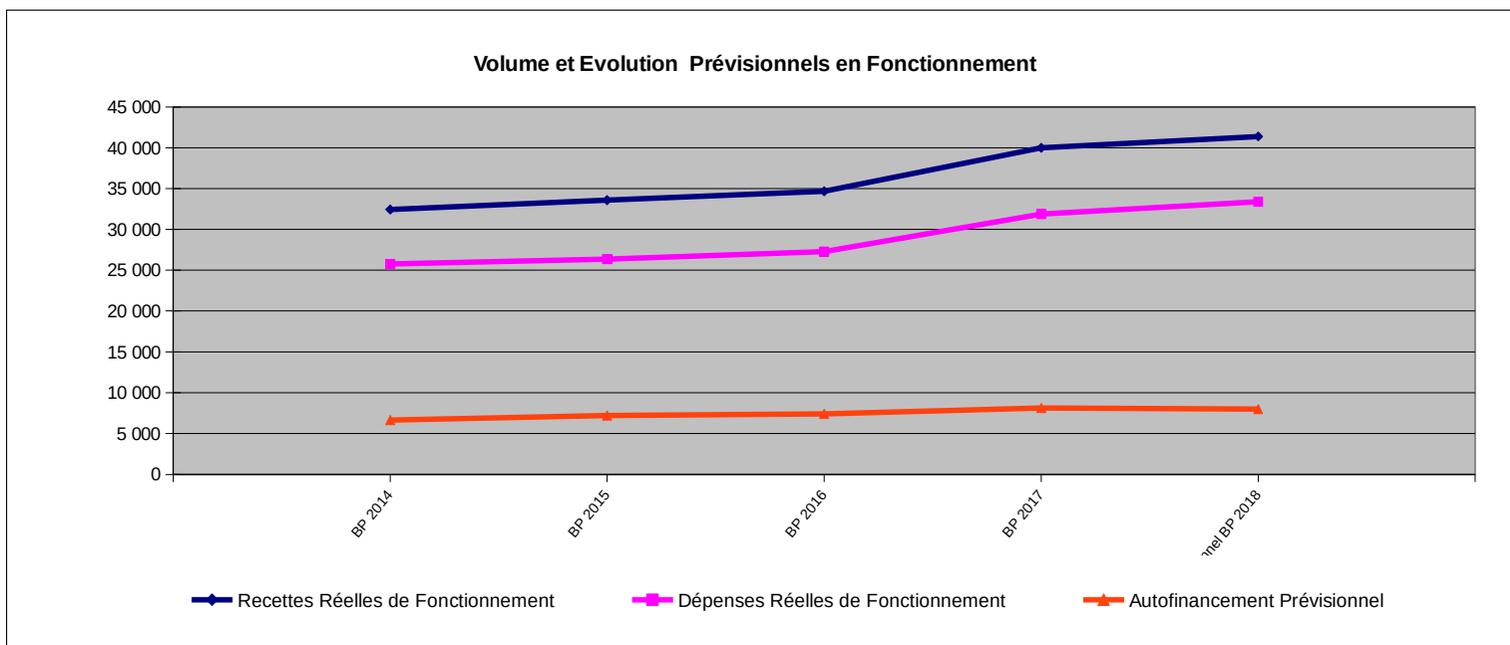
La Projection 2018 en Fonctionnement est élaborée sur les bases fiscales 2017 à taux constant.

Les montants perçus en 2017 au titre de la DSU et du FSRIF sont inscrits pour les mêmes montants.

La DDU inscrite pour 2 millions (Jules Verne, Salle polyvalente bld Bargue et solde maternelle C.Coulon) contre 1M€ en 2017

En Dépenses :

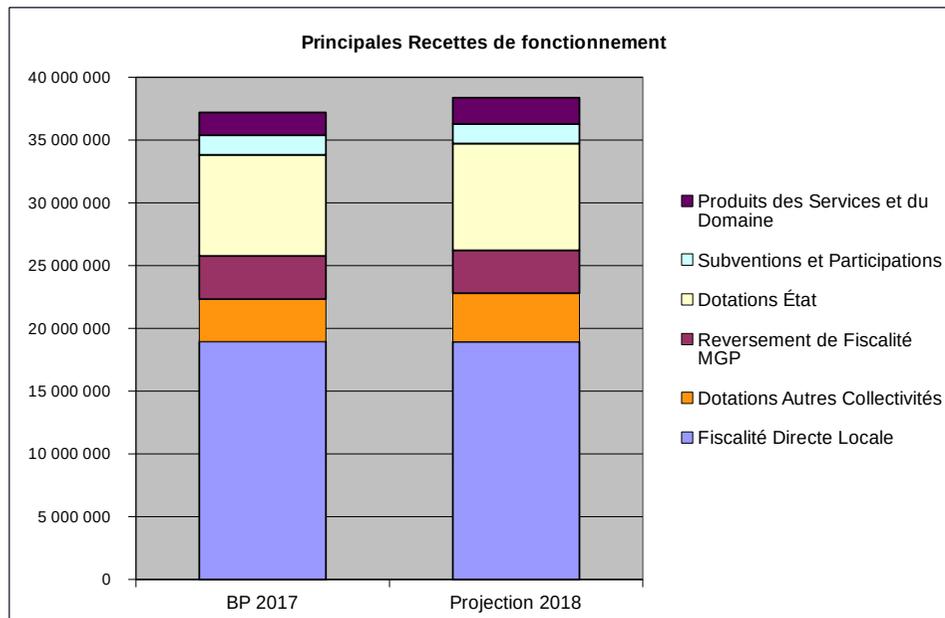
Les dépenses à caractères générales et les dépenses de personnel augmentent



La Projection Budgétaire 2018

Projection 2018 des Principaux Postes de Recettes en Fonctionnement

En €	BP 2017	Projection 2018	Observations
Recettes Réelles de Fonctionnement	40 007 319	41 384 330	
dont Principalement			
Fiscalité Directe Locale	18 952 798	18 918 346	Absence de Notification des Bases Fiscales - Simulation effectuée sur les bases 2017 à taux constant
Reversement de Fiscalité MGP	3 428 022	3 428 022	Recettes partiellement neutralisées en dépense
Dotations État	8 059 469	8 481 202	Inscrites sur les notifications 2017
Dotations Autres Collectivités	3 377 148	3 878 735	DPV, Compensations fiscales ...
Subventions et Participations	1 550 000	1 575 000	Seules sont inscrites les participations et subventions notifiées (Europe, État, Région, Département et CAF).
Produits des Services et du Domaine	1 835 548	2 082 273	Produits estimés des services



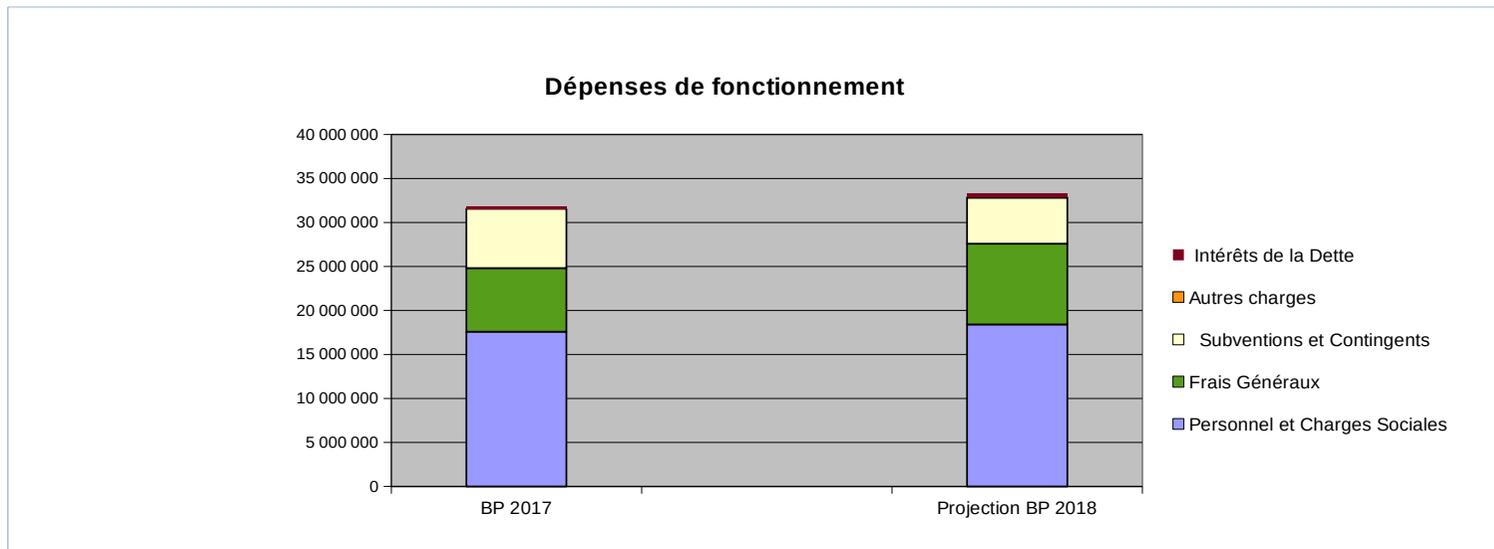
Commentaires

L'augmentation des recettes est essentiellement due à l'inscription de 2M€ de DDU au lieu des 1M€ en 2017

La Projection Budgétaire 2018

Projection 2018 des Principaux Postes de Dépenses en Fonctionnement

En €	BP 2017	Projection BP 2018	Observations
Dépenses Réelles de Fonctionnement	31 862 525	33 390 361	
dont Principalement			
Personnel et Charges Sociales	17 600 000	18 393 842	La prévision 2018 tient compte des créations de poste validées fin 2017
Frais Généraux	7 199 820	9 198 863	Dépenses de fluides, d'entretien, de prestations, versement au budget annexe « restauration collective » pour la part ville, inscriptions des dépenses des nouvelles manifestations non inscrites au BP 2017 telles que M'ta fête et art'festival
Subventions et Contingents	6 739 157	5 211 151	Diminution du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) suite à la reprise de la compétence restauration
Autres charges	51 505	146 505	Frais avancés (périls) – Frais financiers
Intérêts de la Dette	272 043	400 000	Nouveaux emprunts liés à l'important programme d'investissement



La Projection Budgétaire 2018

Projection 2018 du Financement des Investissements

Recettes en Investissement	En €	BP 2017	Projection 2018	Observations
Autofinancement Brut		8 144 794	7 993 969	Virement en provenance de la section de Fonctionnement
Remboursement Annuel Capital Dette		-2 890 565	-3 691 184	Nouveaux emprunts contractés en 2017 (11,6M€)
Autofinancement Net		5 254 229	4 302 785	Autofinancement Net Disponible pour les Investissements
Dotations et Fonds		1 733 487	1 942 542	Fctva, Taxe Aménagement, Créances et Titres
Subventions et Participations		4 138 478	2 269 183	Voir détail ci-dessous
Produits de Cession		350 000	0	
Recettes Nettes Hors Emprunt		11 476 194	8 514 510	Autofinancement - remboursement du capital – recettes investissement
Emprunt Prévisionnel		13 264 875	14 390 520	Emprunt Prévisionnel mobilisé en fonction des notifications de subventions à venir *
Recettes Disponibles pour Équipement		24 741 069	22 905 030	Hors opérations financières en prévision recettes/dépenses = Consignations, Cautions, Tiers,

Les subventions d'équipement notifiées à ce jour sont :

Rénovation thermique Henri Wallon	53 592,10
Travaux 180 bld de l'Europe	71 069,60
Travaux rénovation énergétique hôtel de ville	175 338,30
Pole structurant boulevard Bargue	900 000,00
Permaculture	237 285,00
1 véhicule électrique	17 280,00
Vidéosurveillance	250 125,00
Eclairage place de la halle/Coudreau/ Vaucanson/Picasso	274 291,64
Parking de l'église / halle	18 000,00
Quai de bus	175 350,00
OPAH V.Hugo	35 000,00

*L'emprunt en projection pour 2018 inscrit dans l'attente de notifications de subventions permettrait d'inscrire une enveloppe d'équipement brut de **22,9 M€**

Projection 2018 des Dépenses d' Investissement

Dépenses Équipement Brut	En €	BP 2017	Projection 2018	Observations
.Aménagement Urbain		3 152 370	5 812 000	Voirie, espaces verts, éclairage public, signalisation.
.Bâtiments		5 938 231	7 358 000	Divers travaux d'entretien des écoles et bâtiments publics, local archives, réhabilitation de l'église, extension de la trésorerie et diverses études
.Urbanisme		1 269 500	2 284 500	Acquisitions foncières, réhabilitation-restructuration du centre ville
.Habitat		361 971	1 395 440	Opération isolé PNRU, OPAH copropriétés dégradées résidence V.Hugo
.PRU		13 345 131	5 068 000	Travaux réhabilitation complexe Vidal et voirie rue Picasso
.Autres Services		673 865	987 090	Nouveaux logiciels métiers/matériel et réseau informatique. Matériel sportif. Mobilier scolaire et pour les nouvelles installations, matériel d'entretien
Total Prévisionnel Équipement Brut		24 741 068	22 905 030	

Les dépenses nouvelles d'équipement brut sont projetées à 22,9 M€ cependant ces prévisions restent dépendantes de l'engagement écrit des co-financeurs potentiels

Les notifications des subventions escomptées s'inscriront en diminution de l'enveloppe d'emprunt prévisionnel

Dépenses Financières Hors Annuité Emprunt	BP 2017	Projection 2018	Observations
	1 525 000	1 525 000	La projection 2017 inclus : Les dépôts et cautionnements, les travaux pour compte de tiers, les travaux en régie.

Budget annexe « restauration collective »

Depuis le 1^{er} mars 2017, la compétence restauration collective est rétrocédée aux deux villes Clichy sous Bois et Montfermeil. Pour exercer cette compétence, une coopération horizontale de mise en place d'un service unifié sera signée entre les deux communes à compter du 1^{er} janvier 2018. La ville de Montfermeil sera désigné comme commune coordinatrice du service unifié jusqu'à la fin de la Délégation de Service Public.

Pour ce faire, un budget annexe « restauration collective » sera créé.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Frais de personnel et charges sociales	92 690 €	3 808 965 €	Contribution des communes et redevance Scolarest
Prestation Scolarest et charges de fonctionnement	3 744 575 €	28 300 €	Subvention Onilait et direction académique de Créteil
	3 837 265 €	3 837 265 €	

Pas de dépenses d'investissement

Engagements pluriannuels envisagés 2017 – 2020

avec engagements de financements extérieurs

Projet	Dépenses	Subventions notifiées
Groupe scolaire Coulon	16 050 000 €	7 151 414 €
Vidal complexe sportif	14 690 648 €	7 267 458 €
Pole loisirs structurant	5 313 016 €	2 025 000 €
Travaux isolation ravalement Hôtel de ville	580 000 €	175 338 €
Extension bâtiment perception	1 872 000 €	
Réhabilitation de l'église	1 452 000 €	
Local Archives	1 715 000 €	96 009 €
Nouvelle structure Halte Jeux la vie en herbe	1 850 500 €	600 000 €
Extension – aménagement Baquet Picasso	2 400 000 €	
Reconstruction école J.Ferry	10 000 000 €	
Restructuration partielle de l'école Champy	2 500 000 €	
Etudes Réhabilitation château des cèdres	2 150 000 €	
Rue Picasso/chalet/avenue de Clichy	1 888 000 €	1 349 028 €
Parking Perrier-hôpital /rues Grange et halles	1 389 000 €	18 000 €
Extension vidéo surveillance	1 000 000 €	306 000 €
Gare routière	1 741 000 €	
Permaculture	1 098 244 €	237 285 €
Refonte système informatique	1 000 000 €	
Confortement parc Jousseaume	1 230 000 €	

	PREVISIONNEL AU 31/12/2017	PREVISIONNEL AU 31/12/2018 = Encours au 31/12/2017 – remboursement capital 2018 + inscription emprunts prévisionnels BP 2018
ENCOURS	35,53 M€	48M€

Les notifications des subventions escomptées viendront en diminution de l'enveloppe d'emprunt prévisionnel inscrite au BP 2018

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 (Charges du personnel)

L'impact des politiques nationales

En raison des élections présidentielles et législatives 2017, l'évolution des politiques nationales en matières financières et fiscales n'est pas tout à fait connue à ce jour. Ce contexte fait donc peser une incertitude sur le budget 2018.

Le programme électoral du président de la République prévoyait, tout d'abord, un « pacte de responsabilité » dans lequel les élus locaux s'engageraient à réaliser 10 milliards d'économies sur les dépenses de fonctionnement, sur cinq années. Ce pacte ne devrait pas prendre la forme d'une baisse des dotations comme jusqu'à présent. Il a également annoncé la possibilité pour les collectivités de revenir ou non sur la réforme des rythmes scolaires et de moduler la politique salariale pour leurs agents. Enfin, d'autres mesures ont été évoquées sans être confirmées telles que le rétablissement de la journée de carence en cas d'arrêt maladie et la suppression de 70 000 postes de la fonction publique territoriale.

Les transferts de compétences de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Des transferts de compétences de l'E.P.T. vers la commune de Montfermeil sont à prévoir dès le 1^{er} janvier 2018 (commerce, restauration collective, centres sociaux)

Les principales évolutions thématiques du champs des Ressources Humaines

- Le nombre de points d'indice : les postes des agents sont évalués par des points d'indice qui évoluent en fonction des avancements d'échelon, de grades, des promotions internes, concours, examens professionnels (Glissement Vieillesse Technicité),

- Le Régime Indemnitaires : Ensemble des primes et indemnités perçues par un agent. L'État souhaitant uniformiser les systèmes de paie entre les trois fonctions publiques, a lancé une vaste réforme des régimes indemnitaires et notamment la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaires liée à la Formation, la Sujétion, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle). Cette réforme aura un impact financier supporté par la ville.

- L'exécution des dépenses de personnel et l'évolution prévisionnelle:

	BP 2017	Prévision réalisé 2017	BP 2018	Evolution BP/BP
Chapitre 012	17,6 M€	17,89 M€	18,4 M€	4,51 %

- Le P.P.C.R. (Parcours, Professionnels, Carrières et Rémunérations) induisant le reclassement des agents et l'augmentation de leur traitement de base suivant les grilles fixées par décret et des avancements d'échelon,
- Les divers projets de services dont les coûts induits sur la charge du personnel et donc de la masse salariale (quelques exemples: création d'une brigade de nuit, développement des projets sur le développement durable et la transition énergétique, extensions d'écoles, groupes scolaires, constructions d'installations permettant d'assurer la continuité du service public aux usagers tels que l'ASLH Jules Verne, le pôle structurant Bargue..),
- Les diverses charges sociales évoluant mécaniquement en suivant l'augmentation des dépenses de traitement du personnel (revalorisation du SMIC., de la cotisation chômage, les réformes de l'État attendues notamment autour de la CSG),
- Le budget formation de la ville impacté d'une hausse considérant la mise en œuvre des actions de prévention, les formations spécifiques en lien avec les projets de services, les fonctions et missions des agents (CACES, habilitations, logiciels informatiques, diverses orientations de la collectivités, formation autour du management des encadrants de tous niveaux...), le but poursuivi étant d'optimiser la formation des agents au travers d'une mise en adéquation des missions et des moyens,
- Le remboursement des frais de missions pour lequel une délibération a été prise fin 2015 ayant concouru à une plus forte mobilisation des agents en corrélation avec une sensibilisation de la Direction des Ressources Humaines sur les parcours et évolutions professionnels ; actions de formations mobilisées en vue de développer les compétences des agents et les accompagner dans un processus de gestion (maintien dans l'emploi, formation continue, de professionnalisation, obligatoire, examens, concours, ...),
- Le budget médecine du travail suite au conventionnement passé début 2017 avec l'association AMET afin de se doter d'un service de prévention selon les normes réglementaires et dans une soucis de bien être au travail,
- La prévention des risques et la santé au travail
- Le budget assurance du personnel a ainsi été considéré en fonction du taux de sinistralité de la ville. Bien que la commune de Montfermeil s'inscrit dans une moyenne nationale, il est à noter que la pyramide des âges dressée notamment dans le bilan social de 2015, laisse entrevoir que la catégorie d'âge (agents titulaires) la plus présente est celle des 45 à 49 ans pour les femmes et 50 à 54 ans pour les hommes. Considérant cet indicateur, les actions de prévention et d'actions autour du bien être et de la santé au travail ont été amorcé depuis 2016 et continueront de s'intensifier sur l'année 2018 afin de préserver ce personnel et concourir à une gestion efficiente de nos ressources humaines.
- Les heures supplémentaires : la maîtrise de cette donnée est variable selon différents indicateurs tels que les projets portés par la ville, les mouvements en personnel, l'absentéisme, les diverses astreintes de sécurité, etc. La gestion du temps de travail et des heures supplémentaires allouées est régulée par le principe premier de la récupération et soumis, en tant que besoin, à un arbitrage en matière de paiement dans le soucis premier du maintien du service public et du respect des normes réglementaires prévues à cet effet.